ARRÊTÉ

DE LA

CHAMBRE DES COMPTES

DE GRENOBLE,

Du 23 Juillet 1789,

Adressé à l'Assemblée Nationale.

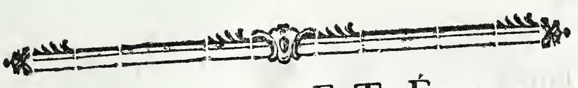
ET

LETTRE

DE LA MÊME CHAMBRE,

Adressée au Roi le même jour.


THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO



ARRETÉ.

La Chambre, informée de ce qui s'est passé aux Etats-Généraux, & des actes de cette auguste Assemblée ;

Considérant que ces actes ont opéré la réunion des trois Ordres, de laquelle doivent résulter l'harmonie & la concorde, absolument nécessaires au succès de ses opérations : qu'ils ont rétabli la paix & la tranquillité dans la Capitale, dont les agitations pouvoient avoir les suites les plus funestes dans tout le Royaume: & qu'ils ont mérité à cette illustre Assemblée la confiance du plus juste & du meilleur des Rois.

Que c'est par l'effet de cette confiance, que Sa Majesté s'est déterminée à éloigner ses troupes, dont la présence pouvoit gêner la liberté des suffrages, si essentielle aux délibérations de l'Assemblée Nationale, & n'a pas hésité à rappeller à leurs fonctions ses anciens Ministres, spécialement celui qui, depuis long-temps, s'étoit rendu aussi cher à l'Etat, par ses importants services, que par ses lumieres & ses vertus.

Pénetrée de la plus vive reconnoiſſance, des ſoins & des peines des Repréſentants de la Nation; remplie d'admiration pour leur zele patriotique, leur activité & leur fermeté; & enfin animée des mêmes ſentiments & du même zele :

A arrêté d'offrir à l'Aſſemblée Nationale l'hommage du reſpect & de la reconnoiſſance dont la Chambre eſt pénetrée pour les Repréſentants de la Nation; & en les remerciant des ſuſdits actes, auxquels elle adhere de cœur & d'affection, ainſi que de leurs travaux, auſſi actifs & éclairés, qu'importants, elle les félicite de leurs ſuccès & de la gloire dont ils ſe ſont comblés.

Comme auſſi la Chambre joint à l'expreſſion de ces ſentiments, celle des vœux les plus ſinceres, pour que cette auguſte Aſſemblée continue avec les mêmes ſuccès ſes opérations, d'autant plus intéreſſantes, qu'elles ont pour objet la régénération d'une conſtitution qui, n'ayant pour baſe que les lois fondamentales de la monarchie, peut ſeule rétablir l'ordre & la tranquillité publique, & aſſurer à jamais la félicité des

peuples du plus grand & du plus brillant empire.

Sera le préſent arrêté adreſſé, par le Préſident de la Compagnie, à M. le Préſident de l'Aſſemblée Nationale, avec priere de lui en faire part, & de lui témoigner combien la Chambre auroit déſiré être à portée de le lui préſenter par une députation.

Fait en la Chambre, le 23 juillet 1789.

Extrait des Regiſtres de la Chambre des Comptes, & ſigné PERIER.



AU ROI.

SIRE,

C'eſt dans le moment même, où votre Chambre des Comptes de Grenoble dépoſoit au pied du Trône ſes inquiétudes & ſes alarmes, & où elle préſentoit à Votre Majeſté ſes très-humbles ſupplications, ſur la triſte poſition de votre royaume, & particulièrement de votre Province de Dauphiné, que votre amour pour votre peuple l'arrachoit du gouffre de malheurs, dans lequel le plus cruel

des deſtins ſembloit le précipiter irrévocablement. Cet amour tendre & prévoyant s'occupe aujourd'hui des moyens d'écarter loin de vos fidelles ſujets tous les dangers qui les menaçoient : vous voulez bien, SIRE, rappeller à leurs fonctions, des Miniſtres qui ont la confiance de la Nation, & vous éloignez de votre capitale & du lieu des ſéances des Etats-Généraux, un appareil militaire qui pouvoit gêner la liberté des ſuffrages, ſi eſſentielle à cette aſſemblée, & qui l'affligeoit d'autant plus ſenſiblement, qu'il paroiſſoit indiquer de la méfiance, ſur l'amour & la fidélité de vos peuples pour Votre Majeſté.

Si votre juſtice, SIRE, & vos bontés ont prévenu nos vœux & nos ſupplications, notre reconnoiſſance n'en eſt ni moins vive ni moins ſincere : nous prions Votre Majeſté d'en agréer l'hommage le plus reſpectueux, & celui des très-humbles remercîments d'une Compagnie toujours également animée des ſentiments les plus inviolables d'amour & de fidélité pour votre Perſonne ſacrée, & du zele le plus ardent pour l'intérêt & le bonheur d'une Nation, que Votre

Majeſté ſe fait gloire de chérir & de commander.

Nous ſommes, avec le plus profond reſpect.

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Les très-humbles, très-obéiſſants, très-fidelles ſerviteurs & ſujets.

LES GENS TENANT VOTRE CHAMBRE DES COMPTES.

PAR LA CHAMBRE

Signé, PERIER.

Fait à Grenoble, en la Chambre, le 23 Juillet 1789.